

Action Sociale

CNAS du 27 juin 2024

Déclaration Liminaire

Ce premier CNAS de l'année 2024 se déroule dans une période inédite, le Président de la République ayant décidé, suite aux élections européennes, de dissoudre l'Assemblée Nationale et de fixer de nouvelles élections législatives les 30 juin et 7 juillet.

FO Finances s'inscrit pleinement dans la déclaration de la commission exécutive de la confédération Force Ouvrière du 13 juin, considérant « que cette dissolution constitue un aveu d'échec ou pour le moins d'impuissance ».

Dans le même temps, la commission exécutive rappelle que Force Ouvrière a « combattu et combat les atteintes aux libertés et lutte au quotidien contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme ».

Pour autant, « fidèle à la tradition de l'indépendance syndicale, FO ne donnera aucune consigne de vote ».

Ce CNAS se tient à la suite de la création, le 23 mai, de la [Fédération Action Sociale Finances](#), issue de la réforme de l'Action Sociale et de la gouvernance des opérateurs, chantier ayant débuté en 2018.

FO Finances restera vigilant dans le maintien de l'autonomie des trois opérateurs ALPAF, EPAF et AGRAF face à cette fédération.

FO Finances attend des actes et des résultats concrets de cette nouvelle organisation afin de remettre

l'agent au cœur du dispositif, et d'améliorer la communication et le service rendu aux bénéficiaires.

En local, **FO Finances** dénonce les vellétés de certains Responsables Régionaux de s'immiscer dans les décisions des CDAS, voire de faire office de président de séance.

Pour **FO Finances**, le Secrétariat Général doit rappeler leur rôle, leur place et affirmer l'indépendance des représentants en CDAS dans leurs décisions, par exemple dans l'utilisation des crédits d'actions locales (CAL).

Par ailleurs en matière de droits syndicaux, **FO Finances** demande l'application de la note du 14 novembre 2023 signée par la Secrétaire Générale, Madame Anne BLONDY-TOURET sur la gestion des CDAS. Cette note indique que le temps consacré à ces séances ne saurait être inférieur à un jour permettant ainsi aux membres de préparer et de rendre compte afin de mettre en place un dialogue social de qualité. Dans les faits, certaines directions s'octroient le droit de ne pas accorder la totalité des droits aux représentants syndicaux ou d'établir une convocation sur une demi-journée pénalisant ainsi les représentants du personnel.

FO Finances tient également à dénoncer, en matière de dialogue social, la formation des membres des CDAS, réduite à une demi-journée, durée bien trop courte pour évoquer pleinement les sujets.

Si **FO Finances** se félicite des recrutements importants de personnels, notre fédération ne peut que déplorer les difficultés rencontrées par les agents pour se loger suite à des mutations ou des affectations en école.

FO Finances dénonce une impréparation des directions, en particulier la DGFIP, face à l'arrivée de stagiaires dans les écoles, certains renonçant au bénéfice au concours faute de pouvoir se loger. Quand on parle d'attractivité de l'administration, cela commence par l'accueil sous toutes ces formes, y compris le logement.

Le Groupe de Travail du 21 mai « attractivité et déroulement de carrière » a rappelé que l'action sociale ministérielle, incluant l'ALPAF, était un atout d'attractivité.

La réforme du réseau de l'Action sociale est censée remettre l'agent au cœur du dispositif. Le sujet du logement est primordial qu'il soit géré par l'ALPAF ou par les délégations d'Action Sociale en province, mais sur ce point, **FO Finances** ne constate aucune amélioration.

L'ALPAF ne peut faire face à toutes les demandes, surtout quand le bilan 2023 fait état d'une baisse continue du parc immobilier ALPAF en Île-de-France.

C'est pourquoi **FO Finances** revendique une augmentation significative du parc immobilier domanial en Île-de-France mais également dans les zones tendues en province. La gestion en flux doit aussi faire l'objet d'un bilan précis. Cette politique

ministérielle doit évoluer vers une offre plus large, telles que la colocation, la réservation de foyers ou de logements meublés en province...

Concernant la restauration, **FO Finances** déplore l'annulation de la réunion prévue initialement le 14 mai, il sera nécessaire de la tenir en septembre. Pour effectuer un parallèle avec le logement, la restauration est également un sujet d'attractivité et de pouvoir d'achat pour les agents.

Malheureusement, l'harmonisation tarifaire n'est pas toujours appliquée et répercutée dans des délais « raisonnables » face à l'augmentation des tarifs au sein des restaurants.

FO Finances vous alerte une nouvelle fois sur la situation des agents exerçant en interministériel. Au cas particulier, certains agents en Directions Départementales Interministérielles (DDI) ne perçoivent pas le même montant de subvention que leurs collègues dans un même restaurant. Il leur a d'ores et déjà été répondu qu'il n'y aurait pas de rétroactivité.

Ces collègues en DDI ne doivent pas être les perdants des difficultés de communication avec le Ministère de l'Intérieur.

Toujours en matière de restauration, le rapport d'activité 2023 fait état d'un retour des agents dans les restaurants avec une hausse des repas servis mais en parallèle, **FO Finances** déplore la fermeture de 24 structures. Ce rapport, sur la dépense exécutée de 109 M€, évoque également la mise en place de nouveaux dispositifs comme le Chèque Sport Finances, l'élargissement du ticket CESU transformé en Chèque Famille Finances, la réservation directement en ligne des colonies EPAF.

L'action sociale ministérielle est depuis plusieurs années soumise à des réformes importantes. Face aux problèmes de cherté de la vie, elle doit rester une force pour tous les personnels actifs et retraités **FO Finances revendique un renforcement des prestations existantes, la mise en place de nouvelles prestations répondant aux attentes des agents et le maintien d'un réseau au plus proche des bénéficiaires.**



chacun pour tous avec

